



ENVIRONNEMENT



## "Jardins et paysages" : une journée pour étudier l'influence des aménagements paysagers vertueux

La troisième édition de la journée « Jardins et Paysages », organisée jeudi 30 mai, s'est penchée sur les aménagements paysagers vertueux, véritables leviers d'adaptation à l'évolution climatique et à l'amélioration du cadre de vie dans nos villes et villages de Dordogne.

*Publié le 30 mai 2024*

Depuis de nombreuses années, le Département de la Dordogne a engagé une véritable politique de protection et de valorisation de son identité naturelle et paysagère en adoptant et en développant des pratiques respectueuses de l'environnement.

Cette volonté s'illustre par des actions telles que le fauchage raisonné des bords de routes, les aménagements de traverses d'agglomérations, les innovations paysagères, le traitement des places, rues et ruelles, les jardins d'école, les vergers-potagers dans les collèges, les cimetières végétalisés, la « végétation vagabonde », l'éco-pâturage, la gestion différenciée des espaces, sans oublier les arbres et jardins remarquables.

Plus largement, la protection de la nature, de la flore, de la faune présentes en Dordogne retient toute l'attention du Département à travers des opérations telles que le programme LIFE, le plan Climat Energie, le travail réalisé sur le développement et la valorisation des itinérances douces, etc. Autant d'actions qui témoignent d'une politique active en matière de préservation et de valorisation des territoires.

En parallèle, le Département a souhaité renforcer son implication dans la valorisation et l'amélioration du cadre de vie en Dordogne en confiant à son Pôle Paysage et Espaces Verts (PEV) le soin de proposer des programmes d'accompagnement à destination des collectivités, des professionnels et des particuliers : la Charte 0 Pesticide, le guide de gestion raisonnée des bords de routes, l'opération Jardiner au Naturel, le label Villes et Villages Fleuris, la Charte de l'Arbre, etc.

La troisième édition de la journée « Jardins et Paysages », organisée jeudi 30 mai a pour thématique « les aménagements paysagers vertueux, véritables leviers d'adaptation à l'évolution climatique et à l'amélioration du cadre de vie dans nos villes et villages de Dordogne ».

<https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/jardins-et-paysages-une-journee-pour-etudier-linfluence-des-amenagements-paysagers-vertueux-22333864?>

La question de renaturation et d'adaptation des aménagements paysagers à l'évolution climatique est liée à un constat : le climat évolue. Les phénomènes climatiques extrêmes sont de plus en plus fréquents : sécheresse persistante, jours et nuits de canicule (plus de 25 C°) en augmentation, tempêtes et pluies torrentielles récurrentes.

## Que peut-on faire ?

**Adapter son environnement à l'évolution climatique :** embellir, fleurir, jardiner, paysager, végétaliser, c'est aménager avec le végétal.

L'objectif n'est pas d'empêcher les constructions ni le développement des territoires mais, au contraire, de proposer une stratégie par étapes pour engager une démarche d'aménagement et de gestion durable des espaces verts publics ou privés, depuis la phase de réflexion jusqu'à la mise en œuvre effective des projets.

Maîtriser l'imperméabilisation des sols offre aussi la possibilité d'engager une réelle réflexion sur l'urbanisation de demain, en y intégrant des actions de lutte contre les effets du changement climatique par la végétalisation. Autant d'actions qui participent à l'amélioration du cadre de vie et au bien-être des habitants.

**Des attentes locales fortes : que l'on soit une ville de 100 000 habitants ou un village de 100 habitants, la question se pose.**

Pour cela, l'expertise du Pôle PEV s'est diversifiée et spécialisée en fonction des besoins et de la pluralité des projets menés sur les sites départementaux dont les collèges mais aussi auprès des collectivités, notamment autour du label « Villes et Villages Fleuris ». L'accompagnement s'est ainsi largement développé pour répondre à l'attente des collectivités, dont la majorité, moins de 500 habitants, n'ont pas de services techniques dédiés ni de personnels spécialisés dans le domaine du paysage et des espaces verts.

Dans le cadre de l'enquête « Tour d'horizon des pratiques dans nos villes et villages » menée en 2021, 78% des communes de Dordogne sondées ont ainsi exprimé le souhait d'être accompagnées dans leurs projets d'aménagements paysagers. L'attente locale est forte et l'expertise du Pôle se devait d'être disponible pour l'ensemble du territoire en étant force de proposition. D'une part, en mettant à la disposition des collectivités des techniques adaptées, pragmatiques et concrètes et d'autre part, en développant des outils de communication et en accompagnant la formation des agents. L'objectif est double, accompagner les collectivités :

- à développer des **pratiques de gestion respectueuses des milieux et des paysages** (gestion différenciée, gestion intégrée des eaux pluviales, continuités écologiques, ...)
- à envisager des **aménagements vertueux** en lien avec les dimensions Paysage, Biodiversité, Mobilité, dans le respect de l'identité locale.

## Inscrire les projets dans une démarche vertueuse

Le Pôle Paysage et Espaces Verts (PPEV) apporte un appui technique à la collectivité en intégrant les dimensions Paysage, Biodiversité, Mobilité, ... L'accompagnement prend la forme de note d'intention, croquis, photomontages, palettes végétales, propositions d'aménagements, plan de gestion, etc.

PPEV soutient et encourage les projets vertueux favorables à la végétalisation, aux continuités <https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/jardins-et-paysages-une-journee-pour-etudier-linfluence-des-amenagements-paysagers-vertueux-22333864?>

écologiques, aux circulations douces, à la création d'îlots de fraîcheurs, à la désimperméabilisation, à la gestion différenciée, à la gestion intégrée des eaux pluviales, etc.

**Les clés de la réussite des projets peuvent se résumer en deux points : le respect de l'identité locale et l'anticipation de la gestion pour assurer la viabilité et la pérennité du projet.**

Au cas par cas, le Pôle Paysage et Espaces verts peut également apporter un soutien méthodologique et des conseils pour travailler sur la démarche, l'intention, la commande ou encore la concertation. Il s'agit véritablement d'inscrire les collectivités dans une démarche de transition écologique et une dynamique d'amélioration du cadre de vie dans une perspective de développement durable de leurs territoires.

L'objectif est aussi de travailler sur la mise en réseau, faciliter les échanges et le partage d'expériences (CAUE, ATD, communes, communautés de communes, producteurs locaux, paysagistes, ...), et enfin, orienter les communes vers les sources possibles de financements en fonction des opportunités (CEREMA, Fonds verts, Agence de l'Eau Adour Garonne).

## **Vers un guide technique**

En complément, PPEV travaille actuellement sur un guide technique à destination des collectivités, pour accompagner les élus et techniciens, ainsi que l'ensemble des acteurs et aménageurs du territoire et faciliter les démarches d'aménagements durables en lien avec le paysage, la mobilité, le végétal et la biodiversité. Ce guide, fruit d'un travail collectif, de recherches, et de retours d'expériences, présentera des exemples concrets d'aménagements de communes de Dordogne, qui concernent un grand nombre d'espaces communaux (traverse, centre-bourg, voirie...). Des aménagements pensés et réalisés dans un souci de respect de l'identité locale et d'excellence environnementale. Les différents partenaires institutionnels et financiers seront également répertoriés dans ce document.

Ce guide visera à apporter à toutes les communes, quels que soient leurs tailles et/ou leurs moyens, des outils de réflexion et pistes pour aménager et développer le territoire durablement, améliorer la qualité de vie pour tous et rendre les territoires de Dordogne toujours plus attractifs.